

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 07 février 2023 portant cessation de fonctions et nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Muret**

**NOR : JUSB2303855A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;*

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;*

*Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires public et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;*

*Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;*

*Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et d'avances auprès des greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution des régies d'avances et de régies de recette auprès des secrétariats greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 2 février 2023 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Muret ;*

*Vu les agréments du comptable public assignataire en date du 9 janvier 2023 pour monsieur Dominique ROZES et du 30 janvier 2023 pour madame Marie-Sophie CIERCOLES;*

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les dispositions de l'arrêté datant du 2 février 2023 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Muret sont rapportées.

## Article 2

Il est, à compter du 14 novembre 2022, mis fin aux fonctions de Madame Josiane PUJOL (BELINGUIER), adjointe administrative principale, en sa qualité de régisseuse de recettes et d'avances auprès du tribunal de proximité de Muret.

## Article 3

Il est, à compter du 14 novembre 2022, mis fin aux fonctions de Madame Marie-Sophie CIERCOLES, adjointe administrative principale, en sa qualité de mandataire suppléante auprès du tribunal de proximité de Muret.

## Article 4

Madame Marie-Sophie CIERCOLES, adjointe administrative principale, est nommée régisseuse de recettes et d'avances au tribunal de proximité de Muret, à compter du 14 novembre 2022.

## Article 5

En cas d'absence du régisseur pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Dominique ROZES, greffier, est nommé mandataire suppléant au tribunal de proximité de Muret au 29 novembre 2022, afin de réaliser pour le compte du régisseur toutes les opérations afférentes à la régie dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics.

## Article 6

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Toulouse, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 07 février 2023,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation,  
P/Le sous-directeur des ressources humaines des greffes,  
P/La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité  
professionnelle,  
L'adjointe à la cheffe du bureau des carrières et de la  
mobilité professionnelle,



Charlotte ANCESCHI

Le régisseur	signature
--------------	-----------